

# Conseil municipal du 26 janvier 2023

## Nos commentaires et nos réactions

### **PALAIS DE LA RAYMONDIE : PRESENTATION DE L'ETUDE PATRIMONIALE**

Après avoir procédé à la désignation du secrétaire de séance et à la validation du PV du précédent conseil, nous avons eu la présentation d'une étude patrimoniale réalisée par Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine et Valérie ROUSSET, historienne de l'Art et archéologue du bâti.

L'intervention de qualité a permis de mesurer toute la complexité du bâtiment et son évolution au cours du temps. Une proposition de rénovation complète a été exposée. Notons que depuis maintenant plusieurs années, une mise en sécurité correspondant aux normes en vigueur est imposée à la municipalité. C'est donc dans ce contexte que cette étude avait été lancée.

Effectivement, la rénovation complète du bâtiment et la réhabilitation des 3 étages, de grandes salles de réunions et de spectacles peuvent séduire. Mais le chantier est colossal et le budget en conséquence. La première estimation grossière annoncée est de 5 Millions d'euros sans que la question énergétique ait été véritablement abordée. Sur un tel bâtiment c'est un énorme dossier à part entière, particulièrement onéreux qui peut avoir de lourdes conséquences sur le long terme en matière de charges annuelles. En effet, actuellement la Raymondie dispose d'une vieille chaudière à mazout obsolète et la plupart des salles de réunions sont chauffées avec des radiateurs électriques. Aucune des deux solutions n'est adaptée à de telles surfaces et volumes.

Par ailleurs, la rénovation de la Raymondie impose que soient réalisées deux nouvelles études et expertises traitant des aspects patrimoniaux, notamment archéologiques.

Nous avons tenu à alerter sur les coûts d'exploitation finaux d'un tel bâtiment qui peuvent atteindre des niveaux non compatibles avec les ressources de la commune.

C'est pourquoi nous avons plusieurs fois demandé que nous soit présentée en conseil municipal une vision prospective des comptes.

Affaire à suivre...

### **CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAUVALDEX**

C'est le deuxième gros dossier de ce conseil municipal. Après les scandales de la « cité de la mode » à Souillac et du projet de centre de vacances dans l'ancien camp militaire de Viroulou, la transformation de Cauvaldor Expansion, association, en Cauvaldex société publique toujours au sein de Cauvaldor et en charge du développement économique et touristique, a retenu toute notre attention.

D'un strict point de vue politique, nous considérons que la création des communautés de communes, tout en gardant les Départements et les Régions, a rajouté une couche administrative dans un mille-feuille déjà bien dense et souvent illisible pour le citoyen lambda. Beaucoup de pouvoirs échappent progressivement aux communes alors qu'il nous paraît essentiel de rapprocher la gestion politique des gens en les impliquant davantage dans les décisions.

Le dossier de la transformation de Cauvaldor Expansion en société publique qui nous a été présenté ne contient que les statuts de la future société dotée d'un conseil d'administration de 17 membres issus des élus de la communauté de communes, rémunérés par des tickets de présence et des avantages dont nous n'avons pas eu connaissance.

Nous aurions souhaité disposer, à minima, d'un bilan d'activités et financier de Cauvaldor Expansion et d'informations plus précises sur les coûts d'une telle structure. En l'état, nous n'avons pas trouvé d'élément – comme un comité de surveillance formés d'élus ou de citoyens – garantissant que les dérives passées restent au passé. Rappelons que le fameux projet de la cité de la mode de Souillac avait été validé par

la quasi totalité des Vices-Présidents, sur la base d'un dossier presque vide, sans aucun « business modèle » et une prise de risque financière inconsiderée !

**C'est pourquoi, en l'absence de garanties et d'un dossier plus étayé, nous avons voté contre**

Par la suite, le conseil municipal a validé et accepté le **fonds de concours de Cauvaldor de 28.901.81€** concernant des aménagements d'espaces publics (façade ancien hospice) et requalification paysagère (végétalisation).

**L'aménagement de l'entrée Est de Martel** (départementale 840) a fait l'objet d'une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Elle concerne une liaison douce entre le lotissement Malepique et le Pôle de Santé, un cheminement piéton avenue de la Dordogne et le réaménagement de la place du Monument aux morts pour y intégrer un parc à vélos et sécuriser la tenue des cérémonies en ouvrant ce monument vers la placette et non côté route départementale comme actuellement.

**Ce projet est estimé à 154 418,24 €, dont 6 218,24 € d'acquisition foncière sur Malepique**

**Aménagement de la Callopie pour les camping-cars :**

La venue des camping-cars sur la Callopie et le transfert de leur gestion à une entreprise privée avait été présentés au précédent conseil et nous ne l'avons pas approuvé.

Dans la continuité de la démarche, des travaux d'aménagement du camping doivent être engagés : réaménager les emplacements afin d'accueillir ces véhicules, équipement wi-fi du site, contrôle d'accès, automate de paiement.

**Ce projet est estimé (hors travaux préparatoires réalisés en régie) à 40 627 € hors subventions et contributions diverses.**

Le conseil municipal valide le plan de financement.

**Nos commentaires :**

Lorsque sont présentés des projets d'aménagement, face aux coûts, les principaux arguments avancés concernent le niveau des subventions et dotations afférentes. Dans un certain nombre de cas, elles peuvent effectivement atteindre 80 % du projet. Cependant, toutes ces sommes proviennent de fonds publics alimentés par l'impôt. Ainsi, directement ou indirectement, ces projets sont financés par les citoyens. C'est pourquoi, en tant qu'élus, nous sommes particulièrement vigilants sur le recours abusif aux études et aux cabinets de conseil, aux privatisations de services ou aux projets pharaoniques aussi inutiles que coûteux.

**Lancement d'un Appel à Manifestation d'Interêt pour la réhabilitation du « garage Chanon »**

Le conseil municipal valide le lancement de cet appel.

Cependant nous avons fait remarquer que les restrictions imposées pour le projet :

*« Dans un souci d'équilibre de l'offre commerciale, les activités suivantes sont exclues : commerce alimentaire, artisan du bâtiment, artisan d'art et galerie d'art, restaurant, débit de boissons, profession de santé, assurance, agence immobilière, banque. »*

sont très restrictives. En effet, les locaux et la maison sont en très mauvais état et vont demander de lourds investissements. Si les repreneurs éventuels ne peuvent pas diversifier leur activité, le montage financier peut s'avérer périlleux voire impossible.

**MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE ET DU DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE DU LOT**

La motion présentée en conseil municipal pour le désenclavement du Lot et la défense de la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) nous a fait réagir. Nous sommes bien évidemment pour le développement du ferroviaire, mais que de contradictions encore! Maintenant, les défenseurs des routes à

camions se proclament les grands défenseurs du rail ! Les mêmes qui soutiennent ou ne s'opposent pas aux fermetures des voies secondaires comme Cahors – Capdenac s'affichent en faveur du train !

C'est pourquoi, nous avons tenu à faire la déclaration suivante :

### **Déclaration des élus de l'opposition**

Nous voterons la motion présentée en conseil municipal concernant la ligne ferroviaire POLT. Cependant, nous tenons à affirmer notre complet désaccord sur l'inutile et très coûteuse LGV Bordeaux – Toulouse. Plus de 14 milliards d'euros avec à la clé la destruction de 6300 ha de terres agricoles, la desserte au rabais des villes intermédiaires et l'abandon des lignes régionales pour un gain de temps estimé de 22 minutes !

Nous réaffirmons notre volonté de voir abandonner ce projet et que les sommes concernées soient réattribuées à la rénovation des lignes TER de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et à la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Par ailleurs, nous condamnons les propos du Président du département concernant l'abandon de la ligne Cahors – Capdenac pour en faire une voie verte onéreuse alors que le développement des voies régionales et du fret ferroviaire n'a jamais été aussi urgent.

Nous aurions souhaité une motion claire sur les enjeux du rail et une condamnation ferme et sans ambiguïté des projets pharaoniques qui ne correspondent pas aux enjeux d'aujourd'hui.

**Madeleine Cayre Jean Pascal Tesseyre Christian Fages**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le maire confirme que le parc Monti disposera bien de 250 places de stationnement et de places PMR

Le conseil municipal est informé de la décision de piétonniser la place Henri Ramet

### **Rallye des Castines**

De notre côté, nous interpellons le maire sur un courrier envoyé par l'association de défense de la vallée de la Doue « Ici on vit bien sans le rallye castine » qui demande aux élus et au Maire d'agir pour préserver un espace naturel mis à mal par le rallye des Castines qui transforme tous les ans ce sanctuaire en terrain de jeu.

Nous réaffirmons notre soutien à l'association et demandons au maire (et au Président de Cauvaldor) d'intervenir auprès des organisateurs pour que le rallye cesse d'emprunter et dégrader l'environnement et la biodiversité de la vallée de la Doue. Nous n'avons pas obtenu de réponse. De multiples actions auront lieu et nous y participerons.

Dans un premier temps une pétition en ligne sur change.org vient d'être lancée et nous invitons tous les Martelais-es à la signer : <https://chng.it/Hgrnrx7CYP>

\*\*\*